



# DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'AIDE AU RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

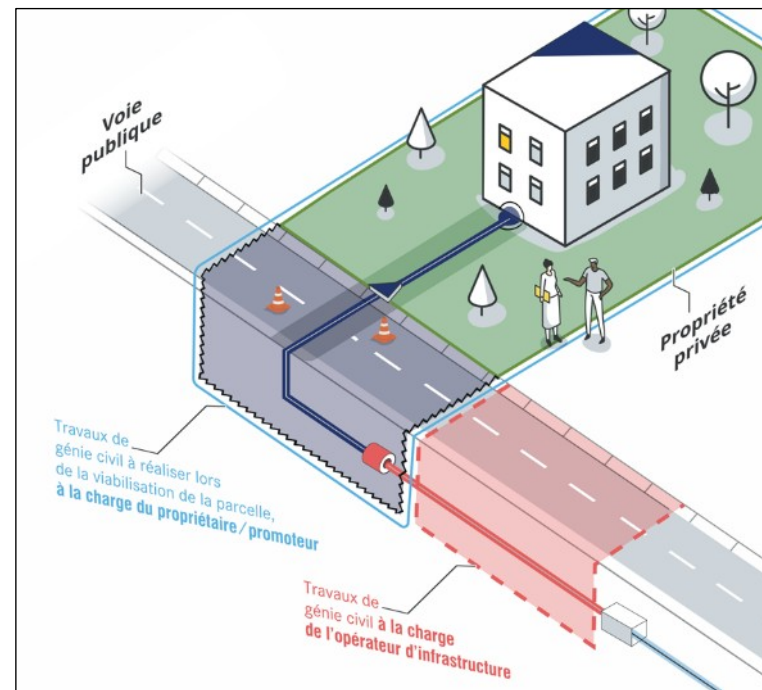
Aide financière de l'État en cas de travaux  
à réaliser sur votre propriété privée.

[www.treshautdebit.gouv.fr](http://www.treshautdebit.gouv.fr)



Plan France  
**Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Dans certains cas exceptionnels (5-10% des locaux), le raccordement effectif à la fibre peut nécessiter des **travaux sur la propriété privée des usagers**: les infrastructures permettant le passage du câble de fibre sont cassées ou absentes.
- Des travaux potentiellement coûteux et à la charge des usagers...
- ... pouvant conduire ces usagers à renoncer à la fibre.
- Un problème sur les communes où le réseau cuivre va fermer prochainement.



@Arcep

Pour accompagner les usagers dans la transition vers la fibre, l'Etat met en place **à titre expérimental** une aide financière pour la réalisation des **travaux sur le domaine privé** en vue du raccordement à la fibre.

## CONTOURS DE L'EXPERIMENTATION



Objectifs

- ✓ **Documenter une problématique** aujourd'hui incertaine (volumétrie de locaux concernés, typologie de travaux, coûts unitaires...)
- ✓ **Évaluer la pertinence d'une aide** de l'État et ses modalités



Budget

**14,8 M€ de budget** sur 2 ans



Périmètre

**Centrée sur les communes des lots 1, 2 et 3** de fermeture du cuivre

Pour savoir si une commune est éligible, [cliquez-ici](#).



Publics Ciblés

**Ménages sous conditions de ressources** : 80 % de la population, résidence principale, habitat individuel

**Très Petites Entreprises** < 10 salariés, < 2 M€ CA, 1 an d'ancienneté



Gestionnaire

**Agence de services et de paiement (ASP)**

instruction des demandes (particuliers et TPE) et remboursement des prestataires de travaux

# LANCEMENT



**Expérimentation lancée le 29 septembre 2025**



Usagers

Les usagers peuvent déposer une demande d'aide **jusqu'au 31 janvier 2027**



Entreprises de travaux

Les entreprises qui réalisent les travaux peuvent déposer une demande de paiement **jusqu'au 30 juin 2027**.



Gestionnaire

Demandes d'aide et remboursements instruits par ***l'Agence de services et de paiement (ASP)***



**Lien du décret :** <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051921596>  
**Lien de l'arrêté :** <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052281296>

Accueil > Liste des aides > Fibre optique : aide aux travaux pour le raccordement

## Fibre optique : aide aux travaux pour le raccordement

Mise à jour : 07/10/2025

Le réseau téléphonique en cuivre, utilisé pour l'ADSL, va disparaître progressivement d'ici 2030. Les usagers devront passer à une nouvelle technologie, généralement la fibre optique. Dans certains cas, des travaux coûteux sur la propriété privée peuvent être nécessaires et non pris en charge par l'opérateur. Ce dispositif expérimental prévoit une aide financière pour ces travaux.

**Les particuliers et les très petites entreprises (TPE) localisés dans une commune éligible et disposant d'une attestation d'échec de raccordement délivrée par leur opérateur commercial, peuvent déposer une demande d'aide. Les logements collectifs et les copropriétés ne sont pas éligibles à ce dispositif.**

### Présentation de l'aide

- Je suis un particulier ou une très petite entreprise qui souhaite se raccorder à la fibre
- Je suis le professionnel qui effectue les travaux

Partager la page

Informations générales

Bénéficiaires

- Particulier
- Entreprise

Domaines

- Economie - Compétitivité

Déclaireur public

- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Mots-clés

- Economie
- Compétitivité

Documents utiles

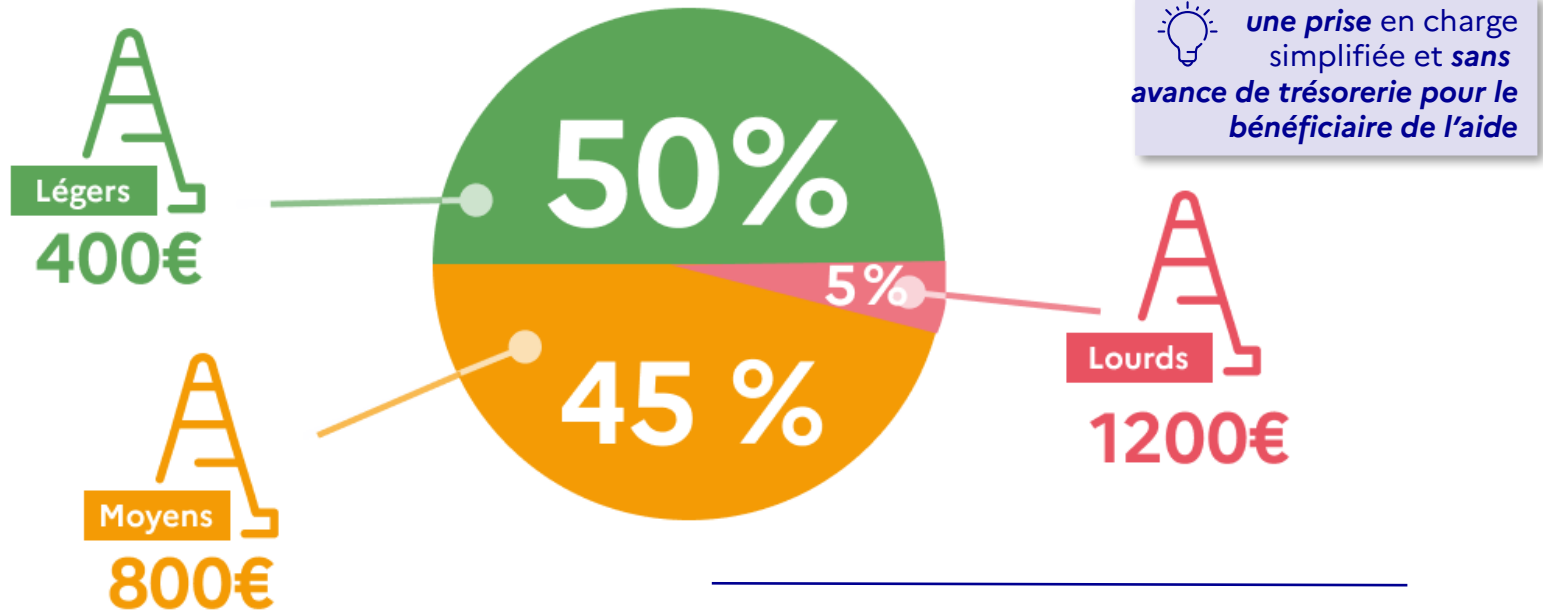
- Simplifiez vos démarches avec PUMA PDF - 13 Mo
- Pouvoir de représentation de la personne morale PDF - 0,67 Mo

**Portail de l'Agence de Services et de paiement**  
<https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>

# Prise en charge par forfaits selon les travaux à réaliser

## 3 TYPOLOGIES DE TRAVAUX

prévisionnel des cas de travaux soutenus



L'arrêté décrit en annexe des typologies de travaux indicatives en fonction de la complexité des travaux, du matériel mobilisé et de la durée des travaux.

# Parcours usager

## PARTICULIER

### 1 **Souscription à un abonnement fibre**

L'utilisateur souscrit un abonnement auprès d'un opérateur commercial (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR).

### 2 **Échec d'intervention technique**

Si le raccordement est impossible, son opérateur lui édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



### 3 **Connexion au site de l'ASP**

Sur le site de l'ASP, l'utilisateur dépose :

- son attestation d'échec de raccordement
- sa pièce d'identité (ou via France Connect)
- Entre son numéro fiscal pour tester son éligibilité.

### 4 **Attribution d'aide et recherche d'un prestataire**

Si éligible, l'ASP lui notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. L'utilisateur contacte une entreprise de travaux de son choix ou conseillée par votre opérateur.

### 5 **Facturation des travaux**

L'entreprise prestataire lui facture le montant des travaux, minoré du forfait d'aide (généralement sans reste à charge).

### 6 **Raccordement à la fibre**

Une fois les travaux réalisés, l'utilisateur recontacte son opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.



**Logement individuel et résidence principale**  
dans une commune concernée par la fermeture du réseau d'ici le 31 janvier 2027

critères d'éligibilité



**< 29 316 €**  
**Quotient familial**  
du foyer fiscal  
(avis 2025 sur les revenus 2024)

# Parcours usager

## TPE

### 1 **Souscription à un abonnement fibre**

La TPE souscrit un abonnement auprès d'un opérateur commercial (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR).

### 2 **Échec d'intervention technique**

Si le raccordement est impossible, son opérateur lui édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



### 3 **Connexion au site de l'ASP**

Sur le site de l'ASP, la TPE dépose :

- son attestation d'échec de raccordement,
- la pièce d'identité et le mandat de son représentant
- son numéro SIRET pour tester l'éligibilité.

### 4 **Attribution d'aide et recherche d'un prestataire**

Si éligible, l'ASP lui notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. L'utilisateur contacte une entreprise de travaux de son choix ou conseillée par votre opérateur.

### 5 **Facturation des travaux**

L'entreprise prestataire lui facture le montant des travaux, minoré du forfait d'aide (généralement sans reste à charge).

### 6 **Raccordement à la fibre**

Une fois les travaux réalisés, la TPE recontacte son opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.



**Local d'un bâtiment individuel**  
dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre d'ici le 31 janvier 2027

#### critères d'éligibilité



< 2 M€ CA  
< 10 salariés  
> 1 an d'ancienneté  
≠ liquidation judiciaire

# Parcours usager

## ENTREPRISE PRESTATAIRE DE TRAVAUX



### 1 Répondre à la sollicitation d'un usager

Un usager (particulier ou TPE) contacte l'entreprise et l'informe qu'il bénéficie d'une aide forfaitaire.



### 2 Établir un devis et contractualiser avec le client

L'entreprise établit un devis, minoré du montant forfaitaire de l'aide du client.



### 3 Réaliser les travaux

Elle réalise les travaux. Elle avance le montant de l'aide et facture le reste à charge s'il existe.



### 4 Demander le remboursement sur le site de l'ASP

Une fois les travaux réalisés, l'entreprise demande le remboursement de l'aide à l'ASP en déposant :

- la facture
- la notification d'attribution d'aide forfaitaire de son client
- la pièce d'identité de son représentant et le mandat associé.

Puis l'ASP lui rembourse le forfait indiqué.

#### critères d'éligibilité



- **Le client bénéficie d'une aide forfaitaire**
- **Vous avez réalisé les travaux** rendant possible son raccordement à la fibre.



La demande et le remboursement se font **dossier par dossier**.

# Des ressources disponibles sur [www.treshautdebit.gouv.fr](http://www.treshautdebit.gouv.fr)



## Aide à la réalisation des travaux en domaine privé pour le raccordement à un réseau en fibre optique

Que vous soyez un particulier, une très petite entreprise, ou une entreprise de travaux, retrouvez toutes les informations utiles sur cette aide.



- ✓ **FAQ pour les usagers (particuliers et TPE)**  
dont une liste d'entreprises de travaux

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/raccordement-fibre-optique/faq-particuliers-tpe>

- ✓ **FAQ pour les entreprises de travaux**

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/raccordement-fibre-optique/faq-entreprises-de-travaux>

- ✓ **Connaître l'éligibilité d'une commune**

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune>

- ✓ **Portail de l'ASP**

<https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>

# Appui par les services préfectoraux pour relayer l'expérimentation aux acteurs du territoire

- ✓ **Document d'information pour les maires**  
[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/treshautdebit/flyer\\_elus\\_locaux.pdf?v=1759827869](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/treshautdebit/flyer_elus_locaux.pdf?v=1759827869)
- ✓ **Diffusion de l'information aux collectivités locales lors des comités de concertation départementaux et autres manifestations où elles sont invitées**
- ✓ **En cas de questions vous pouvez contacter : [fermeture-cuivre.dge@finances.gouv.fr](mailto:fermeture-cuivre.dge@finances.gouv.fr)**



The flyer is titled "Document d'information à l'attention des maires" and is from the "Direction générale des Entreprises". It features a background of colorful, glowing fiber optic lines. The main heading is "Expérimentation d'aide au raccordement à la fibre optique". The text explains that the experiment allows for the closure of the copper network while allowing French citizens to continue using their services. It states that the government will cofinance the work for individual and very small businesses. The flyer also lists eligibility criteria: the beneficiary must be notified of attribution of services and payment (ASP), the work must be completed, and the company will be reimbursed by the ASP. It provides a link to the ASP and a QR code for more information.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINÉTÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE  
Direction générale des Entreprises

Document d'information à l'attention des maires

Comment fonctionne l'expérimentation d'aide au raccordement ?

Permettre du réseau cuivre et permettre au maximum de Français d'avoir accès au réseau cuivre va fermer. Cette aide vise à cofinancer les travaux de raccordement à la fibre optique des particuliers et des très petites entreprises sur lesquelles ils sont confrontés à ces travaux.

Les travaux de raccordement ne nécessitent pas de travaux.

Éligible, le bénéficiaire se verra attribuer une notification d'attribution de services et de paiement (ASP). Il pourra ensuite solliciter une aide pour financer les travaux et qui déduira de la facture le montant de l'aide de l'ASP. L'entreprise se fera rembourser par l'ASP.

Qui sont-ils éligibles à cette aide ?

L'aide au raccordement à la fibre optique se déroule entre septembre 2022 et janvier 2023. Elle concerne les usagers situés dans les communes où la fermeture du réseau cuivre est prévue d'ici janvier 2023.

Si votre commune est concernée, rendez-vous sur : [www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre](https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre)

Les usagers, sont éligibles :  
- Les usagers sous conditions de ressources (quotient familial inférieur à 316 euros), habitant dans un logement individuel qui est son domicile principal ;  
- Les entreprises de moins de 10 salariés et 2 millions de chiffre d'affaires, exerçant dans un local professionnel

DGE  
Accélérer l'économie de demain !

Expérimentation d'aide au raccordement à la fibre optique

